



Commune de Labrousse
3 place de la Fontaine
15130 LABROUSSE

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-GERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LABROUSSE

Séance du 03 mars 2026

Délibération n° DEL_2026_07

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de Labrousse dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la mairie 3 place de la fontaine 15130 Labrousse, sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Maire.

Date de la convocation du Conseil : 23 février 2026

Présent(s) : AMARAL Emmanuelle, AURATUS Eric, BADUEL Sébastien, BRUEL Marcel, CHASSAGNE Chrystel, DAUDE Thierry, LAMOUREUX Nicolas, MALGOUZOU Nathalie, NOËL Géraud, OUSTRY Michel, THER Benoît, TOURLAN Anne, PRADAL Gérard,

Absent(s) : PUYBOUFFAT Delphine,

Secrétaire de Séance : AMARAL Emmanuelle

Objet de la délibération :

**Vote du Compte Financier Unique 2025
Budget Commune et Lotissement**

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Labrousse et du budget annexe lotissement

Vu le CFU 2025 de la commune de Labrousse ; et du budget annexe lotissement

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte financier unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la , présidence de Mme CHASSAGNE Chrystel 1ere adjointe désigné pour la séance.

Considérant les CFU présentés et résumés comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	481 761,74	575 300,47	1 057 062,21
	Recettes réalisées (1)	B	268 154,15	581 821,53	849 975,68
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	521 069,00	631 711,00	1 152 780,00
	Dépenses réalisées (1)	E	308 628,45	492 778,37	801 406,82
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	- 40 474,30	89 043,16	48 568,86
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	39 307,26	56 410,53	95 717,79
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	- 1 167,04	145 453,69	144 286,65
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	- 1 167,04	145 453,69	144 286,65

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 956,13	8 956,13	17 972,26
	Recettes réalisées (1)	B	8 956,13	8 956,13	17 972,26
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	8 956,13	8 956,13
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	8 956,13	8 956,13
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	8 956,13	0,00	8 956,13
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-8 956,13	0,00	- 8 956,13
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

DECISION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

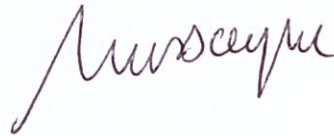
- APPROUVE le CFU 2025 de la commune de Labrousse
- APPROUVE le CFU 2025 du Lotissement (annexe au BP principal)
- DONNE pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00

Emis et rendu exécutoire le : 03 mars 2026
Reçu en préfecture le : 05 mars 2026
Publié ou notifié le : 05 mars 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, En Mairie le, 03 mars 2026

Le Président de séance, le 1^{er} adjoint
Chrystel CHASSAGNE



Le secrétaire de séance
AMARAL Emmanuelle



